



SNUDIFO47

snudifo47@gmail.com
http://snudifo47.net/

9-11 rue des frères Magen - 47000 AGEN | 05 53 47 24 72 / 07 83 26 12 47

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Ecoles, AVS & EVS.



Défendez vos Droits !
Défendez vos Conditions de Travail !



Sommaire

Compte-rendu du CHSCT M du 27/11/18

▶ **Déclaration liminaire de
la FNEC FP-FO**

pages 1 et 2

▶ **Bilan des réseaux PAS**
▶ **Intervention de la FNEC
FP-Force Ouvrière**

page 3

▶ **Position pour
les CHSCT A et D**



Colm

Compte-rendu du CHSCT M du 27 novembre 2018

□ Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Vous avez sollicité notre avis sur les pistes de travail à venir du CHSCT M. La première question à laquelle nous souhaitons une réponse est : y aura-t-il encore dans les perspectives du gouvernement un CHSCT M ? Y aura-t-il encore des CHSCT ?

Vous souhaitez des pistes de travail pour les réunions des CHSCT à venir, nous allons vous en donner quelques-unes.

Des milliers de personnels sont aujourd'hui victimes directes de ces politiques, qui n'ont certes pas été initiées par Monsieur le ministre mais qui les impactent directement.

Ils attendent autre chose que de la COM comme cela a été le cas lors de la mise en évidence médiatique des violences en milieu scolaire. Ils attendent autre chose que des gesticulations médiatiques afin que les personnels soient protégés, que les enfants en difficultés puissent à nouveau bénéficier de structures d'accueil adaptées.

Alors si vous souhaitez des pistes de travail, la FNEC FP Force Ouvrière souhaite que l'on travaille sur les conséquences de ces politiques sur la santé et les conditions de travail des personnels.

- Pense-t-on qu'un projet d'une retraite universel par points qui aurait pour immédiat effet de faire baisser le montant des pensions et de remettre en cause le statut général de la Fonction publique dont le code des pensions civiles et militaires est partie intégrante, est une perspective enthousiasmante pour l'ensemble des salariés et singulièrement ceux de la fonction publique ?

- Pense-t-on que le projet sur la Fonction publique et son florilège de mesures: suppressions d'emplois (120 000), généralisation du contrat contre le statut, privatisation des missions, plan de départs volontaires, n'a pas de conséquences sur les personnels qui se sentent rejetés, méprisés, stigmatisés ?

- Pense-t-on que les suppressions d'emplois confirmées au ministère de l'Education nationale n'auraient pas d'effets sur les conditions de travail des personnels ?

- Pense-t-on que le regroupement des académies dans d'immenses régions académiques où les droits et garanties des personnels menacent de se dissoudre n'est pas observé avec angoisse par les personnels ? Quelles conséquences, les suppressions d'emplois

administratifs ont-elles sur les agents en exercice qui voit leur avenir professionnel s'obscurcir de mois en mois notamment avec l'annonce de cette réforme ?

- Pense-t-on que le projet de modifications radicales des organismes de représentation des personnels qui à l'instar des lois Rebsamen, Elkhomri et ordonnances Macron, entend restreindre les possibilités des personnels de défendre leurs revendications via leurs représentants et diminuer de manière drastique les moyens syndicaux qui s'y rattachent, sera sans effet sur la carrière des personnels (promotions, mutations,...)
- Pense-t-on que la Réforme du Lycée qui se traduit d'ores et déjà par des suppressions d'emplois, par des «partenariats» avec l'enseignement privé n'est pas facteur de troubles chez les personnels qui l'ont d'ailleurs manifesté encore récemment
- Pense-t-on que les expérimentations d'apprenti sorcier comme dans la région AURA où l'administration envisage de faire effectuer les remplacements des personnels absents par le CNED appuyé par des AED sont regardés avec enthousiasme par les personnels ?
- Pense-t-on que le Pré-recrutement de professeurs dans un but manifeste de baisse du coût du travail n'aura pas de conséquences sur les agents qui occuperont ces postes et devront vivre avec 950€ mensuels bourses comprises?
- Pense-t-on que le projet de loi sur l'école dite de la «confiance» qui vise à permettre la dérogation au droit partout où c'est possible sera sans incidence sur les conditions de travail des personnels ?
- Pense-t-on que l'aggravation de PPCR et son cortège de mesures injustes liées à une rémunération basée prétendument sur le mérite n'a toujours pas d'incidence sur les personnels confrontés à la baisse de leur fiche de paie ? Quelles conséquences sur la vie professionnelle, sur la motivation ou la démotivation ont les mesures d'austérité salariale et l'augmentation du coût de la vie quand le gouvernement refuse d'augmenter la valeur du point d'indice ?
- Pense-t-on que la généralisation des nominations à la tête du client par la remise en cause des règles collectives de gestion et en particulier des barèmes dont le pilier était l'ancienneté générale de service n'engendre pas l'angoisse du lendemain pour nombre de personnels non affectés ou qui désirent muter ?
- Pense-t-on que l'annonce de la création d'une agence de reconversion pour les agents de l'Etat pour juillet 2019, dans le cadre des suppressions de postes déjà annoncées et de celles qui sont programmées, n'engendrera pas ce que vous appelez les RPS quand des milliers d'entre nous se sentent pousser vers la sortie ?
- Quelles conséquences PPCR et le processus d'évaluation ont-ils sur la santé des collègues ? Pourquoi une collègue professeur des écoles engagée pédagogiquement à tous les niveaux dans son département, titulaire du CAFIPMF, est-elle jugée tout juste satisfaisant par sa hiérarchie ? Pourquoi en vient-elle à se demander si elle ne va pas tout lâcher. Pourquoi cette psychologue de RASED est-elle tombée malade, suite à une appréciation, professionnelle qu'elle jugeait injuste ?

Vous avez là les pistes de travail concrètes pour le CHSCT M. La FNEC FP-FO souhaite qu'elles soient étudiées au plus vite et que les revendications des personnels soient prises en compte :

- **Augmentation générale des salaires de 16%**
- **Arrêt de PPCR et de l'évaluation PPCR**
- **Arrêt de la réforme territoriale et des suppressions d'emplois**
- **Arrêt de la réforme du lycée**
- **Maintien du code des pensions civiles et militaires et du statut général de la Fonction publique**



□ Bilan des réseaux PAS

Les Réseaux PAS résultent d'un accord cadre entre le ministère de l'Education nationale et la MGEN. Cet accord cadre arrive à terme. Un nouvel accord pour la période 2019-2023 vient d'être signé et sera publié au BOEN.

Les réseaux PAS en quelques chiffres :

Un représentant de la MGEN est venu présenter le bilan de ces réseaux.

15 549 personnes en auraient bénéficié.

11946 dans le cadre des actions collectives (animations pédagogiques ou formations)

3219 personnels ont bénéficié des services les espaces d'accueil et d'écoute (psychologue en particulier)

237 ont été accompagnés dans le cadre des centres d'adaptation.

750 actions collectives ont été menées.

126 lieux d'écoute individuelle et 5209 entretiens réalisés.

Un numéro national unique pour entretiens psychologiques

5209 entretiens psycho pour 3354 bénéficiaires (jusqu'à 3 entretiens) soit 18% des entretiens par téléphone : 70,5% d'enseignants, 41% 1^{er} degré, 38% 2nd degré.

50% des entretiens sont purement "professionnels". Première cause des entretiens : climat, relations au travail, 2^{ème} cause : violence ressentie (élèves, parents...).

Orientation par le réseau PAS : plus du tiers est dirigé vers la médecine de prévention.

2^{ème} orientation : conseillers mobilité carrière, 3^{ème} orientation : services sociaux.

750 actions : 15% sur les troubles musculosquelettiques, 60% RPS, 25% troubles de la voix.

Centres de réadaptation (3 en IDF, Bordeaux, Aix, Nice, Nantes, Poitiers, Toulouse, Grenoble) pour des personnels en CLM ou CLD : réadaptation au travail ou reconversion professionnelle. Taux de retour au travail : de 70% à 75% (recul de 3 ans, chiffres sur les académies de Versailles, Créteil, Paris, Aix).

Intervention de la FNEC FP-FO

La FNEC FP Force Ouvrière a constaté que cette année aucun bilan financier n'a été présenté et que cela pose problème dans la mesure où ces réseaux PAS sont financés par l'argent de l'Action Sociale des Personnels (Programme 214 Action N°6 crédit de l'action sociale).

FORCE OUVRIERE a donc indiqué que près de 2,4 millions d'euros y sont consacrés et exigé un bilan comptable. Le représentant de la MGEN (et non celui du ministère) a indiqué que cela sera fait.

FO a ensuite indiqué que les questions de prévention et de traitements des risques professionnels sont une compétence exclusive de l'employeur et que le syndicat est opposé à ce qu'elles soient externalisées.

FO s'est interrogée sur la manière dont l'employeur «Education nationale» peut prendre en compte ce qui est traité dans le cadre des accueils. Ainsi les actions de prévention primaire, liées aux pathologies détectées dont le bilan indique qu'elles sont liées à 70% aux pratiques professionnelles (violence, burn out, relation et charge de travail...) ne sont pas menées.

A noter que le représentant du ministre a, une nouvelle fois, nié l'évidence en prétendant que l'argent des Réseaux PAS ne seraient pas celui dévolu à l'Action Sociale des Personnels. Il suffit de se rendre dans le PLF 208, Programme 214 Action 6 pour constater que c'est faux.

Position pour les CHSCT Académiques et Départementaux

La FNEC FP FORCE OUVRIERE tient à rappeler ici que l'employeur «Education nationale» ne respecte pas la quasi-totalité de ses obligations en matière de médecine de prévention et de suivi médical des agents.

- Pas ou peu de visites médicales systématiques
- Pas ou peu de postes adaptés
- Pas ou peu de reclassement
- Utilisation à géométrie variable des emplois PACD et PALD soumis aux arbitrages rectoraux...
- Difficultés pour les personnels reconnus travailleurs handicapés à bénéficier d'adaptation de leur poste de travail ou d'allègement de service...

Dans ces conditions, la FNEC FP FORCE OUVRIERE se prononce contre toute externalisation des obligations de l'employeur sur un prestataire externe. Elle exige que l'employeur assume toutes ses responsabilités et ses obligations.

Concernant les réseaux PAS, pour la FNEC FP FORCE OUVRIERE, ils ne doivent être conçu que comme un "plus" aux dites obligations.

La FNEC FP FO constate qu'il n'en est rien et que dans plusieurs académies, les actions menées viennent en substitutions aux obligations de l'employeur, notamment lorsqu'ils accompagnent les personnels dans leur parcours de reclassement ou de réadaptation.

La FNEC FP FO constate également que des actions menées n'ont parfois rien à voir avec la santé des personnels, puisqu'il y est question par exemple de santé scolaire.

Par ailleurs, la FNEC FP FORCE OUVRIERE dénonce le financement de ces actions par le biais des crédits dévolus à l'action sociale des personnels, dans le cadre des actions dites concertée (action n°- du programme 214) pour un montant de 2.4 millions d'euros en 2016.

❑ Guide Infirmier de Prévention en Santé au Travail

La DGRH a présenté un Guide qui précise le cadre réglementaire et les missions des infirmiers du travail.

La FNEC FP-FO a fait quelques remarques :

Les ordonnances Macron et la Loi travail ont mis cul par-dessus tête la médecine du travail des salariés du régime général en substituant notamment un entretien infirmier aux visites obligatoires faites par les médecins du travail. C'est maintenant l'infirmier qui décide d'orienter ou non le salarié sur le médecin.

La FNEC FP-FO sera donc vigilante sur le fait que l'on ne donne pas aux infirmiers de prévention des missions qui relèvent des médecins de prévention. L'absence des MP peut conduire à ce que les infirmiers assument leurs missions, comme c'est le cas dans la médecine scolaire où les infirmiers pallient le manque de médecins et où les enseignants ou les assistants d'éducation assument les missions des infirmiers qui sont débordés.

Concernant le statut de ces personnels, la FNEC FP-FO a revendiqué un corps spécifique et s'est élevé contre le fait que l'administration prélève en fait des infirmiers de prévention sur le contingent des infirmiers scolaires.

Réponse de la DGRH : ce sera un statut de contractuels et le développement des infirmiers de prévention se fera à moyens constants.